

## PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville de Carleton-sur-Mer vous informe que la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu **le lundi 4 juillet 2011, 20 h, à l'O.T.J. de Saint-Omer.**

### AVIS PUBLIC – DÉROGATIONS MINEURES

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il y aura une réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le **lundi 4 juillet 2011, 20 h, à l'O.T.J. de Saint-Omer.** Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### 1<sup>ère</sup> demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 32, rue Barriault à Carleton sur le lot 5-12-8, rang 1 Ouest, Canton Maria.

Cet immeuble ne respecte pas les dispositions actuelles du règlement d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer quant à la profondeur du terrain qui est actuellement de 20,84 mètres, à la marge de recul latérale Est du bâtiment secondaire qui est actuellement de 0,51 mètre et à la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire qui est actuellement de 2,73 mètres, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme devraient être minimalement de 30,0 mètres pour la profondeur du terrain, minimalement de 0,60 mètre pour la marge de recul latérale Est du bâtiment secondaire et minimalement de 3,00 mètres pour la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire.

#### 2<sup>e</sup> demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 110, route 132 Ouest à Saint-Omer sur le lot 3 887 451 du cadastre du Québec.

Cet immeuble ne respecte pas les dispositions actuelles du règlement d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer quant à la marge de recul avant de la résidence qui actuellement varie entre 8,91 et 8,93 mètres, à l'empiètement du perron dans la marge avant qui est actuellement de 2,83 mètres et à la superficie du terrain qui est actuellement de 912,6 mètres carrés, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme devraient être minimalement de 12,00 mètres pour la marge de recul avant de la résidence, de 2,00 mètres maximum pour l'empiètement du perron dans la marge avant et minimalement de 1 393,5 mètres pour la superficie du terrain.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 juin 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière  
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 10 juin 2011)

### AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance du 4 avril 2011, le règlement 2011-196, de type parapluie, décrétant l'acquisition d'un véhicule-outil et un emprunt de 130 000 \$.

Ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 avril 2011.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2011.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2011-196 entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 juin 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière  
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 10 juin 2011)

### AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa réunion régulière du 6 juin 2011, le règlement 2011-199 modifiant le règlement 2002-25 autorisant l'augmentation du fonds de roulement.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires. Le règlement 2011-199 entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 juin 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière  
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 10 juin 2011)

## LIGUE DE SOCCER – HORAIRE DES ENTRAÎNEMENTS

Du mardi 14 juin au jeudi 11 août 2011 :

Journée	Heure	Micro-terrain (parc municipal)	Terrain 1 (parc municipal)	Terrain 2 (parc municipal)	Terrain rue Comeau
Lundi	19 h				U-16
Mardi	18 h	U-6	U-8	U-12	
	19 h		U-10	U-14	
Mercredi	19 h				U-16
Jeudi	18 h	U-6	U-8	U-12	
	19 h		U-10	U-14	

Les joueurs pratiquent selon cet horaire les journées où ils n'ont pas de match.

Information : 418 364-7073, poste 234 (Marie-Philippe Savoie)

## ÉCOVOILE BAIE-DES-CHALEURS INVITE LA POPULATION À SES ACTIVITÉS SPÉCIALES

L'équipe de l'Écovoile Baie-des-Chaleurs invite toute la population à une journée portes ouvertes qui aura lieu le samedi 18 juin 2011 sur son site, à compter de 10 h. Cette journée vise à faire découvrir gratuitement à la population les différents services offerts ainsi que les objectifs de la coopérative. Question de joindre l'utile à l'agréable, un « lave-auto bénéfique » sera organisé dans le stationnement de l'école. Une occasion de profiter de la mer tout en faisant nettoyer sa voiture! En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.

### Le retour du souper « moules et frites »

C'est le samedi 25 juin 2011 qu'aura lieu le traditionnel souper « moules et frites » à la Marina de Carleton-sur-Mer, à compter de 18 h. Ce souper souligne le début de la saison et permet également de récolter des fonds pour les activités nautiques offertes par l'organisation. Les billets sont en vente, au coût de 20 \$, aux endroits suivants :

- Sur le site de l'Écovoile Baie-des-Chaleurs au 499, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer;
- Au Club nautique de Carleton au 183, rue du Quai à Carleton-sur-Mer.

### C'est toujours le temps de s'inscrire!

La prochaine saison de l'Écovoile Baie-des-Chaleurs promet de magnifiques expériences de découverte de la voile et du milieu marin. Que ce soit pour un jeune qui veut passer 1 ou 2 semaines en formation ou un adulte qui planifie d'apprendre la voile pendant 1 ou 5 jours, il est temps de s'inscrire.

Pour avoir des renseignements complémentaires sur le souper ou les activités de l'école, contactez l'équipe au 418 364-7802 ou visitez le site Internet au [www.ecovoile.com](http://www.ecovoile.com).

## AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la réunion régulière du conseil municipal de Carleton-sur-Mer tenue le 7 mars 2011, le règlement numéro 2010-186 modifiant la zone industrielle I2 du règlement de zonage 91-123 de l'ancienne municipalité de Saint-Omer par l'ajout de l'usage « réparation de la carrosserie, de la peinture, de l'intérieur et des glaces et pare-brise de véhicules automobiles » à la ligne « usages spécifiquement autorisés », a été adopté.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et peut être consulté pendant les heures d'affaires. Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ledit règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC d'Avignon le 25 mai 2011.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 juin 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière  
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 10 juin 2011)

## AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que lors de la réunion ordinaire du conseil municipal de Carleton-sur-Mer tenue le 2 août 2010, le règlement numéro 2010-182 concernant l'interdiction de l'usage de camping dans les rues, les parcs et les terrains publics, propriétés de la Ville de Carleton-sur-Mer, sauf les terrains désignés par résolution municipale, a été adopté.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et peut être consulté pendant les heures d'affaires.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 juin 2011.

Caroline Asselin, directrice générale et greffière  
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 10 juin 2011)